

> 3. Que ledit Hays na point fournis ledit droit prétendu ou regal dit Valtonage ;

> 4. Qu'il na pas mesme esté requis par la Jeunesse de la fournir ;

> 5. Que par rapport et a raison dudit mariage et des nopces celebrées à Thuin et point a Clermont, ou autrement parce que le Valtonage na point esté fournis, la Jeunesse c'est à dire plusieurs des Jeunais (*) unis en teste de faire affront audit Hays et a la parenté de sa femme et qua cet effect ils se sont reunis ensemble au cabaret chez Adrien Defosset, le 8 de ce mois au soir ;

> 6. Que la ils prirent et confirmèrent la resolution déjà prise daller corner et insulter de nouveau ledit Hays et la parenté de sa femme chez ledit Simon Scory en ce lieu : ainsi qu'ils les y avaient desja cornez deux fois, scavoir le 22 et le 23 septembre dernier encore environ les nœuf heures du soir ;

> 7. Qu'en effect lesdits Jeunais ramasserent et mennerent avec eux pour ces expeditions des jeunes enfants garçons dudit village, de 9 : 10 : 12 a 13 ans environ pour les ayder a faire ces charivaris et insultes, signament (notamment) audit charivaris du 8 de ce mois ;

> 8. Que la dessus ladite bande des charivaris-faisants estant sortie de chez ledit Adrien Defosset le 8 du courant vers les neuf heures du soir comme dit est elle commença les dits charivaris et tintamard avec des cornets, clochettes, pailles (†) sur quels ils frappoient et chalumeau (?) et apres avoir fait ainsy quelques tours de rue s'arrestèrent devant ou prez de la maison ou reside ledit Simon Scory en ce lieu ;

> 9. Que la continuant le charivari et tintamard ils l'accompagnerent de cris, urlements et insultes vocales.

> 10. Qu'ils resterent ainsi queque temps prez de ladite maison dudit Simon Scory en laquelle estoient ledit Scory ses 4 garçons Valentin Scory, ledit Hays et les domestiques dudit Simon ;

> 11. Que la dessus les quatre garçons dudit Simon, scavoir Jean, Robert, Jean François, et Jean Baptiste Scory, ledit Hays a leur teste, et deplus accompagnez dudit Valentin Scory frere dudit Simon, de Louis Tirque valet dudit Simon et de Bartholome Confre vacher ou gardeur des vaches dudit Simon firent une sortie sur lesdits charivaris-faisants.

> 12. Que dans cet instant les parties se dirant des insultes et se firent voler des jurements lune apres lautre.

(1) « Jeunais », en wallon liégeois *Djonés*, c'est-à-dire jeunes hommes.

(2) Dans le wallon du pays, *paille* veut dire poêle à fric, — mais ici, il faut comprendre par là différents ustensiles de cuisine en fer, comme poêlons et chaudrons. — J. E.

> 13. Que du costé des charivaris-faisants, estoient (outre les jeunes garçons de bas age) Jean Baptiste Le Clercq estranger nepveux dudit Adrien Defosset et qui loge chez luy ; Guillaume Driot estranger, valent de Jacques Servais censier du Bavernia en ce lieu ; Jean Moriasne, Philippe Brichet, Estienne N.; estranger valet a Piere Grawez marechal audit Clermont ; Gille Bayet, Joseph Servais fils dudit Jacques, et autres ;

> 14. Que ledit Jean Moriasne voyant ladite sortie de ceux repris a l'article onze, et que aux grosses parolles et jurements les coups commencent a succeder, cria a haute voix : « a moy la Jeunesse de Clermont », sur quoy la bataille seschauffa et les coups de cannes, manches à balet, picots, pierres et autres armes, se distribuerent de part et dautre, et les parties combattantes se prirent aux cheveux et se trainerent dans la boue, tout cela accompagnez de jurements execrables ;

> 15. Que sur ces entrefaites la femme dudit Simon Scory estant sortie de sa maison avec ledit Simon son mary, le dit Adrien Defosset estant aussy sortis de chez luy de meme que Bernard Moriamé de sa maison (ce dernier ayant un gros picot ou manche a balet ens mains) accoururent parmy les combattants et ledit Bernard frappa et fut frappé ;

> 16. Que ledit Simon Scory avec l'assistance du reverend pasteur et du reverend vicaire de ce lieu et du receveur Thomas qui estoient accourus et mettoient le hola, et s'efforcoient de calmer les combattants, fit rentrer chez luy ses enfants son gendre son frere et ses domestiques denommez a lart. 11.

> 17. Que la femme dudit Simon estant neanmoins restee sur la rue et y jouant de son cacquet, ledit Adrien Defosset sélanca vers elle et la regala de quelques coups ;

> 18. Que de ces coups la femme dudit Simon a reçu ou eu une grosse contusion a la teste, dont elle a esté dangereusement blessée a sang coulant ;

> 19. Que dans le cours de cette bataille qui a dure environ une demy heure, les bataillants ont reçu des coups considerables de meurtrissure lun de lautre ;

> 20. Que ledit Jean Moriamé et ledit Bernard Moriamé freres ont reçu en cette bataille chacune blessure a la teste dont le sang a coulé ;

> 21. Que ledit Bernard Moriamé est venus en la ville de Thuin chez ledit officier baillif et porter plainte, disant que cestoit Jean-François Scory qui lavoit blessé a la teste a sang coulant, montrant

l'appareil qu'il avoit sur son coup a la teste, disant de plus que Jan Moriamé son frere estoit aussi blessé a la teste a sang coulant.

> 22. Que ledit Simon Scory est aussi venus porter plainte audit officier baillif luy disant que c'estoit ledit Adrien Defosset qui avoit blessé sa femme de luy ledit Scory a la teste a sang coulant ;

> 23. Que pendant cette bataille on n'entendoit que coups, blasphemes, et reniements, sacre, mort, teste (1) ;

> 24. Qu'après que la lowable et charitable conduite desdits reverends pasteur et vicaire et dudit receveur Thomas, eut enfin separé et renvoyé les combattants, et que la bataille fut appaisée, lesdits charivaris-faisants, ou plusieurs d'eux nommez a l'art : 13, s'en retournerent chez ledit Adrien Defosset, où on leurs tira encor a boire de la biere ;

> 25. Qu'entre les enfans ou jeunes garçons de bas age, qui assistoient au charivaris estoient deux garçons fils dudit Defosset agez d'environ 9 : 10 a 12 ans, et qu'ils sont sous la tutelle de leur père ;

> 26. Que la bande des charivaris-faisants estoient immédiatement avant de commencer les charivaris chez le dit Adrien Defosset y beuvant de la biere ;

> 27. Que plusieurs de ladite bande y estant retourné après la bataille y beuvent de la biere jusques bien avant dans la nuit ;

> 28. Que les actions cy devant deduites sont non seulement scandaleuses et prohibées, mais encor merittent a charge des coupables des peines ou amendes qui tombent sous la poursuite dudit officier baillif.

> Concluant partant par ledit officier baillif en execution du devoir de sa charge, a ce que les delinquants et coupables cy devant nommez, chacun selon et a proportion de son mesus, devera estre condamné a toute telle amende ou peine que la justice trouvera en vigueur convenir, après que les faits seront avouez, ou prouvez en cas de negation, ou autrement l'avoir droit omni meliori modo.

> (s) BROGNIEZ. >

(1) Il faut sans doute lire... *dieu* après chacun de ces trois derniers mots.

III.

Sur les Capitaines de ducace, au Borinage.

Dans le Borinage, les chefs de la Jeunesse se nommaient Capitaines.

Dans son numéro du 7 juin dernier, *le Pays borain* publie le curieux document suivant, relatif à la mise aux enchères de la place de Capitaine de la ducace de Frameries. Le document est daté du 28 juin 1785, et signé J.-J. CHABOTTEAUX (original aux archives de l'Etat à Mons, greffe scabinal de Frameries).

< Par ordonnance de M. le Chevalier de Grouff, seigneur de Frameries, etc.

> On fait savoir qu'Antoine Watier, mayeur de Frameries, expose au plus offrant la place de capitaine pour la jeunesse mener la carmesse de cette présente année 1785, le huit de septembre prochain, comme de coutume, à charge de par le marchand adjudicataire payer le prix de sa demeure sitôt le recours tenu es mains du dit mayeur, comme aussi de payer en outre, aussi tout pettelement, les fraix du présent recours, se montant le tout à la somme de sept livres dix-neuf sols, tant pour mise par écrit de criée et timbre y servant, billet d'affiche, son de cloche et hommes des fiefs présent au dit recours, en ce compris deux livres seize sols à Gaspard-Joseph Bruyère, sergent du dit lieu, pour ses vacations ; au surplus, le dit adjudicataire sera tenu de faire jouer les violons sur la place, le dit jour, pour danser la jeunesse du dit lieu, sans rien payer comme d'ordinaire ; aussi à payer les joueurs de violons par le dit adjudicataire, sans rien diminuer au prix de sa demeure ; pour les deniers de son adjudication être employé en choses pieuses, selon que la jeunesse se trouvera convenir et lorsqu'elle souhaitera, avec le pouvoir au dit adjudicataire de se joindre avec d'autres jeunes hommes du dit lieu, s'il le trouve convenir.

> Parmi ce, un chacun pourra hausser tant qu'il voudra moyennant une livre à chaque fois, non de moins mais bien de plus et si quelque impuissant haussoit, point n'auroit la place de capitaine de jeunesse pour mener la carmesse, mais bien le précédent marchand puissant et payant, à qui elle sera remise sur le champ, sans autres formalités, payant par l'impuissant la folle hausse de son coup avec tous coust et fraix.

> Dont le recours se tient ferme et stable au dit Frameries,

proche le pillory, sur la place du dit lieu, après son de cloche, ce jour d'hui après les vèpres, seize de may 1785.

» Laquelle place de capitaine de jeunesse fut bandie à vingt livres et demeurée après plusieurs hausses à Nicolas-Joseph Decamps, jeune homme du dit lieu, au prix de quarante et une livre, aux conditions de la présente criée.

» Lequel prix il a payé es maius du dit Watier, receveur soussigné, en présence des dits hommes des fiefs, aussi soussignés, présent au dit recours, le dit jour, 16 de may 1785.

» Le soussigné, curé de Framerles, connaît d'avoir reçu du mayeur Wathier, la dite somme de quarante et une livre, pour être employée au paiement du facteur d'orgue, Léon, suivant l'intention de la jeunesse. »

Comme on le voit, on mettait jadis aux enchères la place de capitaine. Un autre procédé, plus pittoresque, s'appelait le *trage al biète*, ou *abatage del biète*. M. Oscar GHILAIN a bien voulu nous dire comment ce jeu se pratiquait à Jemappes.

A la kermesse de Saint-Pierre (2^e dimanche de juillet), les jeunes gens de la commune se réunissaient sur la place de Jéricho, où l'on avait planté une perche d'une douzaine de mètres de hauteur, surmontée d'un informe morceau de bois que l'on nommait *l'biète*. Les jeunes gens lançaient après celui-ci de gros morceaux de bâton nommés ici *boullaus*, et le premier qui *abatait l'biète* était déclaré « chef des capitaines » de la ducace. Il choisissait alors lui-même ses compagnons.

Cet usage, qui a disparu, est évidemment un reste du jeu de l'animal décapité, dont WALLONIA a parlé à différentes reprises.



Calendrier folklorique

La nuit de la Toussaint, à Jupille

Sous ce même titre, nous avons publié dans WALLONIA, t. II, (1894), pp. 193 et ss., la relation d'un usage très ancien qui se pratiquait autrefois à Jupille, où, la nuit de la Toussaint, on allait de tous les environs en foule *houïter braire l'home*.

Nous avons retrouvé dans des archives particulières, à Jupille, un document original relatif à cette coutume. C'est la pièce authentique d'une ordonnance datant de la domination française, et portant une interdiction, qui a sans doute amené la suppression de la pieuse tournée traditionnelle. Le document, dont voici la copie, est signé par le maire de Jupille, J.-F. Massin.

COMMUNE DE JUPILLE

« LE MAIRE, informé que certains individus, sous prétextes » d'œuvres pieuses, se permettent de courir de la nuit, ordinaire- » ment le jour de la Toussaint, parmi la commune en jettant des » cris aigus, éveillant les uns, et intimidant les autres, ce qui est » deffendu par les loix de policè.

» Considérant qu'il n'est permis à personne de troubler le repos » publique.

» Deffend à qui que ce soit de courir ainsi pendant la nuit, par- » mis la commune en jettant des hauts cris, a peine d'être saisis en » flagrant et d'être traité comme réfractaire aux loix.

» Charge le maire adjoint et le garde champêtre chacun en ce » qui le concerne, de l'exécution de la présente.

» Fait à la Mairie le 10 Brumaire, an 14, le deuxièmé de l'em- » pire français. »



Chansons dialoguées

I

Bonjour, belle Isabeau.

Trainez fortement.

Bon - jour belle I - sa - beau Je
viens ex - pres - sé - ment A vecque des sa -
bots Pour y être votre a - mant. A - vec votre beau vi -
sage Et votre beau por - trait Je veux m'y en - ga -
ger A vous et à ja - mais.

I.

Bonjour, belle Isabeau
Je viens expressément
Avec des sabots
Pour y être votre amant.
Avec votre beau visage
Et votre beau portrait
Je veux m'y engager
A vous et à jamais.

II.

*Si dj' saveûs qu' c'esteût vrêye
Çou qu' vos m' racontez là?
Dj' enne a kâsi l'idêye
Mins djî n' sès comme djî l'a.
I vinve dja l'aut' jour onk
Qui d'hêve dja comme çoula,
Mins va, li drôle di tchin,
I m'a bin planté là!*

III.

Belle, de ma prudence
Il n'en faut point douter.
Pour toute assurance
De mes amitiés.
Si je veux vous aimer
C'est avec juste raison
Que j' veux vous courtiser
D'une bonne façon.

IV.

*Riv'nez d'main à matin
Djè l'dimandrè a m' père
Ca a m' mère dji n'a qu' fé,
Et dji sès qu'èle vout bin:
Dj' l'aveûs d'mandé po l'aute
Elle m'aveut-st-acioèrdé
Mains dj' pinse qui l'sôte-mirôte
Mi l'a v'ni-st-évoler.*

V.

Vous m' paraissez la belle
Bien avoir du regret
Pour ce grand infidèle,
En aurez-vous pour *miè*?
Car c'est un badinage,
Que j'ai pris en passant!
Or, adieu, ma maîtresse
Ah! cherchez d'autr' amants.

VI.

*Vos n'estez qui deux gueux,
Et deux vilains marots!
Oh! ji vièzeux qui l'leup
Vos âreût tos deûs!
Ca j' pinse qui l' grand diable
V's a disconsyî tos deûs
Po m' fé divni houprale:
N'est-ce nin bin malheureûs.*

TRADUCTION DU TEXTE WALLON.

2. — Si je savais que c'est vrai — Ce que vous me racontez là? — J'en ai presque l'idée. — Mais je ne sais comment je l'ai (comment elle me vient) — Il en vint déjà l'autre jour un [homme] — Qui disait déjà comme cela. — Mais va, le drôle de chien! — Il m'a bien plantée là.

4. — Revenez demain matin — Je le demanderai à mon père — Car à ma mère je n'ai que faire (c'est inutile) — Et je sais qu'elle veut bien: — Je l'avais demandé pour l'autre (le premier) — Elle avait accordé — Mais je pense que le diable (1) — Me l'a venu envoler.

6. — Vous n'êtes que deux gueux — Et deux vilains marauds! — Oh! je voudrais que le loup — Vous aurait tous les deux! — Car je pense que le grand diable — Vous a déconseillés tous deux — Pour me faire devenir sorcière (2): — N'est-ce pas bien malheureux!

Chanté par Nicolas Hens, 68 ans, de Neuville-Vielsalm,
à la « Société des Fanfares de Vielsalm ».

Frédéric JACQUES.

(1) Sur *sôte-mirôte*, voy. WALLONIA, t. IX, p. 168.

(2) Pour me faire perdre la tête.

II.

Le vieux et la jeune.

LE VIEUX.

Bonjour mes amours
Je viens pour te faire la cour
Belle, reçois-*moi* :
Je serai plus heureux qu'un *ricé*.
Si tu connaissais
L'amour que j'ai pour *tié* !
Profitons de ce beau moment
Dedans ce doux printemps.

LA JEUNE FILLE.

Monsieur, vous me surprenez,
En vous entendant parler.
Et puis vous voudriez,
Et puis vous sauriez,
Que les filles *d'aux* champs
N'ont pas besoin d'amants.
Retirez-vous dans vot' maison,
Allez, vieux marmiton !

LE VIEUX.

Quoi ? aimable Aily,
Auras-tu l'honneur
De me refuser ton cœur ?
Si tu ne veux pas,
Je courrai autre pa(r)t,
Finir en langueur.
Faut-il donc en ce moment
Ensevelir mes ans ?
Adieu donc, la plus belle fleur !
Adieu, adieu, mon cœur !

Recueillie en 1892, à Stavelot, de la bouche d'un
vieillard qui la disait très ancienne.

Louis DETRIKHE.

LE VIEUX.

Quoique je suis vieux
Je suis amoureux...
J'ai des yeux rieu(r)s
Comme un jeune homme de 15 ans.
Je suis vigoureux
Et rempli de feu.
Je peux faire l'amour
La nuit comme le jour.
Je n'ai que cent et un ans
Je peux faire le galant.

LA JEUNE FILLE.

Allez, pauvre goutteux,
Vous parlez d'être amoureux !
Prenez un chapelet
Vous feriez mieux, sur ma *foé*.
Pieurez vos péchés,
Torechez votre nez.
Allez vieux cocard,
Ne soyez plus à l'écart.
Retirez vous dans vot' maison,
Allez, vieux marmiton !

Documents et Notices

La surprise de Binche. — L'incendie de la ville de Binche, en 1554, par les troupes de Henri II, roi de France, avait amené la ruine de cette charmante cité, jusque-là si prospère. Les finances communales furent gravement atteintes et, pendant le *xvii^e* et le *xviii^e* siècle, les guerres dont le Hainaut fut souvent le théâtre, les prestations militaires de tout genre, empêchèrent la ville de se relever de ses désastres.

Le mauvais état des finances locales ne permettait guère au prévôt et aux jurés d'entretenir les portes et les murailles des fortifications ; celles-ci tombaient dans un grand état de délabrement et lorsqu'un ennemi apparaissait et menaçait la sécurité des habitants, il fallait en grande hâte remédier à une situation lamentable et improviser des réparations aux murs et aux portes.

La légende suivante servait à caractériser la position de la malheureuse cité ; elle nous a été racontée il y a une trentaine d'années par un Binchois, le P. Devergnies, longtemps professeur de cinquième au collège Saint-Stanislas, à Mons.

Avant l'établissement du chemin de fer, Binche se trouvait resserrée dans les limites étroites de son ancienne enceinte fortifiée ; tout autour s'étendaient des villages agricoles, et les ménagers de ces localités avaient l'habitude d'amener leurs denrées au marché sur des charrettes traînées par un âne. De là le nom de pays de baudets donné à la région binchoise.

Un jour, c'était au *xvii^e* ou au *xviii^e* siècle, la garde qui veillait au haut du vieux beffroi signale l'approche d'un corps de troupe française.

Le magistrat embarrassé et manquant d'argent prend d'urgence les mesures nécessaires pour la défense de la place. L'artillerie faisait défaut ; pour y suppléer, on réunit les pots de beurre, on les dispose sur les murs des remparts et on prend soin de mettre à l'ouverture des carottes bien rouges pour figurer la flamme du canon. Les portes manquaient de verroux : on les remplace par les carottes.

Les soldats français arrivent, ils essaient vainement d'enfoncer les portes. Un baudet s'échappe et court vers la porte, il mange la carotte, la porte s'ouvre et l'ennemi entre en vainqueur dans la ville.

Ernest Matthieu.

Le prince de Conti et les chanoinesses de Maubeuge. — Le prince de Conti se rendant au camp devant Mons (1), en juin 1746, séjourna à Maubeuge. Dès que son arrivée fut connue en cette ville, les dames chanoinesses de l'antique et illustre chapitre de Sainte-Aldegonde lui mandèrent qu'elles iraient le saluer en grande cérémonie. Monseigneur eut la bonté grande de leur répondre qu'il les prévendrait. Il se rendit donc au chapitre, mais oublieux des usages du protocole, il négligea de donner le « baiser de paix et d'amitié » au fur et à mesure que chacune des dames lui faisait la révérence, comme il le devait en sa qualité de prince du sang. Aussi grande rumeur s'ensuivit. Humiliées dans leur vanité et vexées qu'un tel privilège fut méconnu dans une circonstance aussi solennelle, les chanoinesses résolurent de revendiquer leur droit. En assemblée plénière elles examinèrent les moyens d'obtenir la réparation d'une semblable atteinte à leur dignité. Le cas était embarrassant. Fallait-il rendre au prince sa visite? Certes, oui; mais quelle attitude tenir en sa présence? Convenait-il de lui demander compte de ce manquement grave à l'étiquette, ou bien était-il préférable d'user de diplomatie et de lui rappeler discrètement ses devoirs? Ce dernier avis prévalut, et à Madame l'abbesse, la princesse Marie-Thérèse-Charlotte de Croy, échut cette tâche délicate.

Ce fut un beau spectacle de voir les dames du chapitre, en habits d'église, drapées dans le long manteau noir doublé d'hermine, se diriger, en majestueux cortège, vers la demeure de M. de Conti. La réception fut courtoise, de part et d'autre on échangea des congratulations. L'audience finie, les dames se levèrent, mais le prince, impassible, ne témoigna aucun empressement à user des prérogatives de son rang. Il y eut un moment d'anxieuse attente: l'honneur de l'illustre chapitre et de ses dames à seize quartiers de noblesse était en jeu. Toutes, les yeux fixés sur Monseigneur, l'interrogeaient du regard. Embrasserait-il, n'embrasserait-il pas? Alors, l'abbesse, consciente de son grand rôle, s'approcha du prince et lui dit respectueusement à l'oreille: Votre Altesse n'a-t-elle pas un petit mot à me dire?

M. de Conti — les grands seigneurs comprennent à demi mot — saisit le sens de ces paroles énigmatiques pour tout autre, et, de la meilleure grâce du monde, il déposa sur le front de Madame l'abbesse le baiser de paix et d'amitié. Les chanoinesses défilèrent ensuite, comme à l'offrande, recevant, elles aussi, le baiser du prince, et s'en retournèrent contentes.

(1) L'armée française parut devant Mons le 5 juin 1746, jour de la ducaie; le 9, la ville fut investie, et la capitulation fut signée le 11 juillet.

Rentrées au chapitre, elles prirent soin de faire tenir un procès-verbal de ce qui venait de se passer, et, par ce moyen, furent réhabilitées dans leur droit (2).

Pareille aventure n'était point réservée aux chanoinesses de Mons, lors de l'entrée de Louis XV, le 30 mai 1747. Le roi, après avoir entendu la messe en l'église de Sainte-Waudru, ne manqua point d'embrasser les chanoinesses en qualité d'abbé du chapitre.

Emile Hublard.

Comment le chapitre de St-Waudru, à Mons, s'affranchit de la taxe de guerre sur les cloches en 1746. — Le 4 avril 1748, le prince de Croy, brigadier et maître de camp du régiment de cavalerie de Royal Roussillon, et Franquet, brigadier des ingénieurs de l'armée, venant de Condé et se dirigeant vers Bruxelles, s'arrêtèrent à Mons où ils furent reçus par Madame de Solre, chanoinesse de Sainte-Waudru, qui les retint à souper.

« La chère, dit FRANQUET, n'était pas somptueuse mais délicate, trois chanoinesses de ses parentes, jeunes et de figures aimables y étaient invitées. Le repas fut assez amusant, néanmoins de peu de durée, et avant onze heures nous étions rentrés à notre auberge.

Au cours de ce souper on s'entretint, entre autres choses, des événements de la campagne et particulièrement du siège de Mons, ce qui amena Madame de Solre à conter de quelle manière le chapitre s'exempta du paiement de la contribution sur les cloches. » Voici le récit tel que l'a noté FRANQUET dans son journal. (3)

« Après la prise de Mons, en 1746, un officier de l'état-major de l'artillerie assiégeante convint avec le magistrat du rachat des cloches et, dans l'imposition générale, le chapitre de Sainte-Waudru fut taxé. Lorsque l'officier chargé de percevoir la cote-part des églises se présenta chez les dames chanoinesses elles le reçurent au mieux en disant que rien n'était plus juste que sa demande, mais que le roi Louis XV, par la conquête de la place, étant devenu leur abbé, elles ne pouvaient y avoir égard sans un ordre de sa part. En conséquence, elles priaient l'officier de faire diligence auprès de Sa Majesté et que pour lors, elles le satisfieraient. L'officier se garda bien de suivre le conseil. De cette façon, elles éludèrent le paiement, et l'artillerie fut privée de ses droits. »

Emile Hublard.

(1) Cette historiette est extraite du journal manuscrit de FRANQUET: *Itinéraire de la campagne de 1746 et des événements y arrivés*. Livre 6^e, ff. 127 et suivants. (Ms. conservé à la Bibl. roy. à Bruxelles, n° 3516-25.)

(2) Ms. cité, Livre huitième, f. 355.

Chronique Wallonne

BULLETINS ET ANNALES :

Société Nationale des Antiquaires de France. — BULLETIN,
2^e trimestre 1903.

M. VITRY attire l'attention sur une statue de la Vierge, en l'église d'Apchon dans le Cantal. Cette statue en bronze, grandement proportionnée, semble dater de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. Son style et sa facture indiquent une origine étrangère. L'auteur l'attribue à quelque dinandier.

M. Joseph DESTREE signale que les célèbres fonts de St-Barthélemy à Liège, attribués jusqu'à présent à un prétendu Lambert Patras, et datés de 1112, sont l'œuvre postérieure de Renier, orfèvre de Huy. Suivant le chroniqueur Jean de Warnant, édité par M. Eugène BACHA, ils ont été commandés à Renier par l'évêque Albéron, et exécutés entre les années 1138 et 1142. [Cette découverte intéressante de l'aimable érudit, M. Joseph DESTREE, a été communiquée récemment à l'Académie de Belgique par M. KURTH. Voy. ci-dessus, p. 233.]

Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège. — LEODIUM, chronique mensuelle de la Société.

MAL. — Guill. SIMENON, *les Tributaires de Saint Trond* : il s'agit des serfs, dont le nombre peut avoir dépassé un millier, qui avaient été donnés au sanctuaire par leur maître, ou bien d'hommes libres qui s'étaient mis de leur propre mouvement sous la dépendance de l'abbaye. L'auteur donne des détails sur leurs redevances et leur situation : elle était, dit l'auteur, avantageuse à plus d'un titre. — Joan PAQUAY, *L'Archidiaconat liégeois d'Urbain IV* : publie un nouveau document, irréfutable, sur la réalité de ce fait dont il a déjà été question dans *Leodium* (voir ci-dessus, p. 26). — Em. SCHOOLMEESTERS, une *Lettre de Chappeville concernant Huy* : elle est adressée au doyen de la collégiale pour l'avertir que des hérétiques, chassés d'Aix-la-Chapelle, se sont réfugiés dans le pays de Liège auprès de leurs partisans.

JUIN. — Joseph DEMARTEAU, *Le mobilier de la maison de saint Lambert*. Son fauteuil ou chaire, son lit, son peigne et son épée. Curieux détails sur ces objets et, à propos d'eux, sur la vie du saint. — Joseph DARIS, *Organisation politique de Maestricht sous l'ancien régime*. Cette ville a été gouvernée pendant des siècles par deux souverainetés indivises, celle du prince-évêque de Liège et celle du duc de Brabant ; le premier tenait certains pouvoirs administratifs de la législation de Constantin-le-Grand au

iv^e siècle, et certains pouvoirs politiques des rois d'Allemagne. D'où, situation compliquée, dont l'auteur dégage les effets à travers les âges. (A suivre ; terminé en juillet.)

JUILLET. — Emile SCHOOLMEESTERS, *Deux lettres inédites de Georges (Louis de Bergues au pape Clément XII, relatives aux jansénistes de Maestricht, qui méconnaissaient la juridiction spirituelle du prince de Liège. — Guillaume SIMENON, Le « jus devastationis ignis » et le « vuergoet » à Saint-Trond*. Ce droit n'était pas le droit d'arsin, et il ne rappelle en rien l'obole banale, dite en flamand « vuergheld ». Il s'agit d'une sorte de bail emphytéotique dont la durée était limitée par la destruction de la maison par le feu. — G. M., *Le jansénisme à Liège en 1669*. Epigrammes dirigées contre eux.

JOURNAUX ET REVUES :

Flandre libérale (5 juin). — *A propos d'une histoire de Belgique*, par M. WILMOTTE. L'auteur rend compte élogieusement du 2^e vol. de l'œuvre de M. PIRENNE, d'où nos rares nationalistes ont tiré, comme on sait, (1), l'idée d'une « Ame belge »

« Il y a dans ce volume, autre chose que dans les histoires ordinaires de la Belgique, autre chose qu'une vue claire et qu'un exposé synthétique des faits, raccordés à ceux de l'histoire générale : il y a une pensée maîtresse qui a conduit la main de M. Pirenne ; on peut ne pas accepter cette pensée, on ne peut contester qu'elle soit grande et digne de considération.

» Si j'avais une objection à présenter, ce serait précisément le revers d'un éloge bien mérité, qui m'en fournirait l'exacte formule. En mettant tout en œuvre pour nous montrer dans l'histoire de ces siècles lointains les progrès successifs d'une nationalité en marche, l'auteur a été opportuniste avec bonheur ; il a abondé dans le sens de nos patriotiques désirs ; il y a trop abondé peut-être ; il a trop vu, à mon sens, la Belgique de demain, ou d'après-demain, dans les Pays-Bas de la veille et surtout dans les Etats sans attaches bien fermes, sans cohésion durable de l'avant-veille. Les faits, qu'il juge avec une très générale sûreté, ne sont pas si convaincants à cet égard ; le particularisme, qu'il analyse et qu'il admet, n'a pas été si complètement refoulé à la longue. Au risque de paraître paradoxal, je dirai qu'il subsiste encore et qu'il triomphe, malgré notre flatteuse étiquette monarchique, et que Gand contre Liège, si pas Bruges contre Gand, et Bruxelles contre ce qui est devenu la province, et Verviers contre Herve, et peut-être Courtrai contre Tournai, il y a chez nous une jolie collection de patriotismes en miniature, qui sont l'éclatante démonstration de certaines insuffisances du patriotisme, ce mot signifiant, bien entendu, la haute conscience d'une patrie une, ayant ses traditions communes et sa destination propre. »

M. W. Méduit ensuite plusieurs constatations d'ordre général, de la

(1) Voy. *Wallonia*, t. X (1902) p. 77.

suite des faits exposés par M. Pirenne. La dernière est, dit-il, « délicate à formuler, parce qu'elle repose sur des données moins concrètes. Je veux parler des haines de race qui, dès le haut moyen-âge, accusent des antinomies foncières entre le Germain et le Latin, ou plus exactement, entre le Germain resté tel et celui qui s'est amalgamé avec une race déjà composite, où les éléments celtiques et romains entraînent pour une large part. Il y a déjà des fransquillons et des flamingants aux ^{xiii}^e-^{xiiii}^e siècle, bien qu'ils ne ressemblent pas de trop près aux nôtres. Sous Philippe-Auguste se fait un premier rapprochement entre la Flandre et l'Angleterre. L'exaspération de celle-là contre Louis de Nevers n'a pas de cause plus apparente que les sympathies françaises de ce prince ; la bataille de Courtrai ne fait que surexciter les esprits et donner à leurs préoccupations déjà vieilles la forme, à la fois matérielle et symbolique, qui va les éterniser. Déjà le pangermanisme parle par la bouche de l'empereur d'Allemagne, exhortant les trois villes de Flandre à une révolte définitive contre le suzerain étranger, et à défaut du pangermanisme, ce sera l'alliance anglaise qui se chargera de rompre les derniers liens de vasselage, sous van Artevelde.

« Au ^{xv}^e siècle, les mêmes tendances se manifestent de nouveau, et il y a quelque ironie à noter que ce sont des princes français qui semblent les seconder, ou du moins qui les ménagent. Jean Sans Peur « décida que le Conseil de Lille traiterait en flamand les affaires qui lui seraient soumises dans cette langue, et, comme garantie, il consentit à son transfert à Audegarde, ville de langue thioise ». Cela se passe en 1405 ; mais, quatre ans plus tard, ce prince impose l'emploi du français dans les instructions confiées à sa Chambre de Lille, à la fois tribunal et cour des comptes, et quand la bataille de Gavre a mis le sceau au triomphe de la centralisation monarchique sur l'autorité communale, le 23 juillet 1453, l'historien note que c'est « en langage français » que les vaincus viennent, en chemise et la hant au col, implorer leur grâce de Philippe-le-Bon. Dès ce moment-là (et à une date antérieure déjà), l'emploi du français, imposé comme une loi martiale, tendra à s'identifier, dans l'âme populaire des Flandres, avec une notion précise d'abaissement. Sans doute, la politique savante des ducs de Bourgogne fut, à cet égard, bien différente de ce qu'on imagine, et M. Pirenne réfute le reproche de francisation qu'on leur a adressé. Mais si la surface des événements et des hommes lui donne raison, je doute qu'il en aille de même de ce tréfonds de la race, dont les points de vue économiques ont parfois le tort de faire un trop facile marché. Au surplus, les antinomies dont il s'agit ne devaient point subir de retranchement du chef d'un opportunisme, qui reposait sur le seul désir d'implanter solidement une nouvelle dynastie dans un pays longtemps englobé dans la sphère d'influence française ! »

Mercure de France (septembre). — Commence la publication d'un roman hebdomadaire de notre compatriote M. Hubert Krains : *Le Pain noir*. Nous en reparlerons quand il aura paru.

Le Beffroi, de Lille (août). — A propos de l'exposition de Florent Menet à l'*Union artistique de Lille*, M. Robert Douvry présente ce « jeune artiste septentrional », né à Mons en 1872, dont les œuvres ont été si remarquées.

« Il s'affirme dès l'abord comme un peintre de la chair, et c'est vers la beauté de la vie charnelle que s'est tourné son effort. Chaires luxuriantes et débordantes de maritornes flamandes, chaires de vieilles élimées et labourées par la longue misère de vivre et grésillant en replis compliqués sur les reliefs des os ; chaires veloutées et fermes de jeunes filles ; chaires fraîches écloses de nouveaux-nés ; c'est ici le poème de la beauté multiple et très diversifiée de la chair.

« ... Menet n'est pas le peintre des intérieurs de luxe où chatoie la magnificence compliquée des couleurs, où le plus délicieux visage de femme semble une fleur parmi tant d'autres. Il n'est pas le peintre de la couleur mais des splendeurs charnelles. Et logiquement, il préfère aux chaires morbides et d'une nervosité complexe, celles plus matériellement et plus superbement vivantes, celles qu'anime et que caractérise extrêmement la franche simplicité de l'instinct ; l'animalité des truandes ou des ivrognes, l'abrutissement des miséreux surtout l'attire.

« ... Son art témoigne d'une extraordinaire puissance de conception. Rapidement il s'empare de son sujet, le domine, le maîtrise, le pénètre à fond, au lieu de s'en approcher timidement, lentement, de le prendre morceau par morceau et d'en faire une œuvre qui se tient tant bien que mal, de bribes péniblement réunies par l'effort d'un métier lourd et matériel, où aucune intellectualité ne vibre. Ce n'est point un analyste lent que Menet ; c'est un synthétiste hardi. Le travail rapide obéit chez lui à la rapidité du concept. Il ne s'attarde pas aux étapes coutumières du dessin, de la construction, établissant des jalons où s'accrocherait son labeur. Menet ne dessine pas. L'impression, si vive et si forte au fond des yeux et du cerveau, se fixe en un rien de temps sur la toile. Après le caractère essentiel de l'ensemble, les détails naissent peu à peu. Il passe logiquement du simple au complexe, du général au particulier.

« Cette apparence si réelle, l'air dont ses toiles sont baignées vient de là, de cette puissance de conception qui lui permet de saisir, d'un seul coup, nettement et fortement, un ensemble, tandis que la plupart, réduits à s'inquiéter successivement des détails, ne perçoivent l'ensemble que faiblement... L'artiste est à ce point pénétré de son sujet que presque inconsciemment, l'impression que produit sur lui la matière complexe du modèle vient tout à tour en passant par son effort se fixer sur la toile, telle qu'il l'a reçue, ou souple, embrassée de douceur, ou brutale... L'affirmation peut paraître paradoxale, mais Menet est un impressionniste au vrai et au bon sens du mot... Chez lui le métier n'est pas une chose fixe, immuable, morte et morte, mais vivante, indéfiniment variable et qui se plie en esclave aux exigences de l'impression... »

Petite Revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre, de Gand (15-30 septembre). — Dans un article où il critique l'actuel Salon

de Bruxelles et son règlement d'organisation, M. R. D. S. propose de simplifier ce règlement, et fournit un projet en dix-sept articles, concis et intéressant.

Nous y remarquons l'article qui compose le jury d'admission de neuf membres seulement, savoir : cinq artistes nommés par les artistes, puis M. Octave Maus, directeur de « La Libre Esthétique », et enfin le secrétaire de chacune des Sociétés des Beaux-Arts de Bruxelles, Gand et Anvers.

Nous proposerions volontiers un léger amendement à cet amendement. La Wallonie comprenant la moitié du pays, il paraît assez légitime de lui assurer une représentation en rapport avec son importance. Dès lors, ce n'est plus neuf membres qu'il faudrait, mais peut-être, par exemple, neuf et demi. Au fait, un demi pour une moitié, qu'y a-t-il de plus juste ?

Pour l'École, de Liège (25 septembre 1903). — *La Tradition*, par CH. ORVAL. Les morts vont vite. Mais les vivants aussi vont vite. Le mouvement du siècle nous éloigne de nos origines. L'oubli des traditions ôte une part de la poésie de la vie. C'est par le peuple qu'une nation est jugée, c'est lui qui en fait la force selon qu'il est bon ou mauvais, sceptique ou généreux, attaché à ses origines ou indifférent. Nous vivons bien plus par nos morts que par nous-mêmes. Il ne faudrait pas l'oublier. « Certes, je ne voudrais pas, dit l'auteur, tomber dans l'extrême et, par esprit de tradition, développer l'esprit de clocher de façon qu'il vint fausser la jeunesse, amener chez elle un chauvinisme étroit et criticable. » Mais l'importance de l'esprit de tradition a été reconnu, on a vu surgir des essais de folklore, l'esprit de décentralisation se manifeste en France. Le pays de Liège n'est pas resté le dernier à reprendre la tradition. Dans nos écoles, les petites filles, en récréation, répètent des crâmignons et font des rondes. On a, en introduisant ces chants et jeux traditionnels, voulu réagir sur la pornographie des rues. Mais on a aussi voulu faire œuvre de conservatisme patriotique. L'auteur voudrait qu'on n'abandonnât point les légendes historiques et que l'enseignement patriotique fit une plus grande place aux traditions locales. On ne fera pas des hommes moins virils, parce qu'ils aimeront le lieu qui les a vus naître. — [Cet article est remarquable, publié dans une revue pédagogique. En effet, l'enseignement, en notre pays, est essentiellement « belge », et, l'histoire de la Belgique, telle qu'elle est enseignée dans les écoles, ignore presque constamment les pays wallons. — O. G.]

FAITS DIVERS :

TOURNAI. — On a inauguré, le 20, un imposant monument élevé à la mémoire de Jules BARA. Ce monument, œuvre de M. Guillaume CHARLIER, mesure 12 mètres de haut. Il est en pierre bleue, avec figures en bronze. La statue de Jules BARA le montre défendant les lois relatives au contrat du travail et aux bourses d'études, que représentent un ouvrier carrier et un étudiant : l'Histoire inscrit ces lois sur ses tablettes, et une figure de la Justice domine et complète l'ensemble.

Au cours de la cérémonie de l'inauguration, d'éminents orateurs ont retracé les services rendus par BARA à l'opinion libérale à laquelle il appartenait, — et ils ont aussi excellemment détaillé son œuvre comme jurisconsulte, parlementaire et ministre de la justice.

Il est à peine concevable que tout au moins la population tournaisienne n'ait pas été unanime à honorer en cette occasion l'illustre enfant de Tournai. Voilà ce que fait la politique : les libéraux seuls étaient là.

Il n'en avait pas été de même, cependant, à ses obsèques, il y a trois ans. Le ministre catholique de la justice, M. VANDER HEUVEL, avait tenu à rendre, au nom du gouvernement, un dernier hommage « au grand citoyen » que le pays venait de perdre. Et il prononça en ces termes l'éloge du défunt :

« Ecrivain politique, avocat, orateur parlementaire, membre du gouvernement, Jules Bara ne connut ni les essais timides, ni les longs tâtonnements ; partout et presque d'emblée, il conquiert les premières places. Son talent charmait l'auditeur dès le premier instant, et la bonhomie achevait la séduction. Si piquant que fût son verbe, il ne fit cependant pas de méchante blessure. L'aménité du caractère privé ramenait ceux dont l'amour-propre avait souffert et le cœur faisait pardonner l'esprit.

» L'autorité de l'homme s'affirma sur les foules, en un temps de luttes ardentes et presque passionnées, par des triomphes oratoires. Elle gagna le monde parlementaire, par les rares qualités qu'il manifesta au cours d'une collaboration ininterrompue de trente-huit ans, par la sûreté du jugement, la pénétration du coup d'œil et la souplesse de la dialectique.

» Ses œuvres, comme homme politique, ce sont ses discours, et il ne les ménageait pas ; il les a semés, d'improvisation, dans toutes les grandes discussions qui occupèrent le Parlement et arrêtaient l'attention nationale. Ses œuvres, comme ministre, ce sont les lois qu'il a élaborées et défendues, auxquelles il a rallié par des efforts qui ont dû parfois être bien persévérants, l'adhésion des pouvoirs publics. Ces lois touchent à presque tous les chapitres de notre législation ; elles concernent : le Code pénal, le Code pénal militaire et les prisons cellulaires, — les étrangers, les naturalisations et les extraditions, — le concordat préventif, les marques de fabrique, les faux bilans et le commerce maritime, — la répression de la mendicité et du vagabondage, les livrets d'ouvriers et le temporel des cultes. Ses œuvres, pendant la dernière période de son mandat parlementaire, ce sont les améliorations qu'il signalait au Sénat dans la préparation des lois et qu'il mettait en une lumineuse clarté avec l'urbanité la plus enjouée.

» Adversaires d'hier, anciens amis, tous s'associent aujourd'hui pour rendre hommage au charme de ses relations, aux vertus professionnelles de l'avocat, à la maîtrise qu'il déploya dans la défense des affaires privées, comme dans la conduite des affaires publiques, à cette absolue intégrité que n'effleura même jamais la malveillance du soupçon, à cette simplicité familière qui lui fut si naturelle qu'il sut la garder dans les plus hautes situations.

» Il aimait profondément la patrie, ses institutions monarchiques, ses

larges libertés, son régime parlementaire. Il leur a consacré le meilleur de sa vie et de son noble talent.

» Quoique je suive le fanion d'une autre politique, que je défende un autre idéal social très éloigné de celui qui a inspiré la plupart des actes de M. Bara, je ne puis manquer d'apporter mon tribut d'admiration au grand orateur et au jurisconsulte consommé, ni d'exprimer mes sentiments de sincère sympathie pour l'homme dont le caractère était fait de bonté et de loyauté. »

Un autre éminent catholique, M. DE LANTSHEERE, ministre d'Etat, sénateur, ancien président de la Chambre, ancien ministre de la justice, disait :

« Bara est mort. J'ai vécu dans sa familiarité confraternelle, malgré la divergence de nos vues politiques. Adversaires oui, mais amis. Quel cœur exquis, quelle délicatesse de sentiments. Il avait tous les dons qui prennent les cœurs, une rondeur charmante, une gaieté naturelle. Avec cela, une vigueur, une élévation dans l'éloquence.

» Bara est mort ! C'est un des meilleurs cœurs qui aient battu dans la poitrine d'un honnête homme. »

Après ces éloges non suspects qu'il y avait vraiment lieu de rappeler, nous devons tout particulièrement relever cette phrase dans le discours d'un des orateurs du 20 septembre, M. Charles GRAUX, ministre d'Etat :

« Nul n'incarnait avec plus de sève et de verdure cette vigoureuse race wallonne, intelligente et gaie, qui sait être sérieuse sans pesanteur, et railleuse sans méchanceté, ennemie par instinct du privilège et de l'arbitraire, jalouse des prérogatives de la puissance civile, et réfractaire à l'ingérence du clerc dans les affaires de la cité. »

La formule est jolie. A part le dernier détail, qui ne sera peut-être pas du goût de tout le monde, elle est à épingle et à retenir.

— Noré, le baryton de l'Opéra, né en cette ville, continue à se prodiguer de la plus aimable façon, et l'on raconte de lui des traits charmants, tel celui-ci, que nous découpons dans *Le Soir*.

L'autre jour, dans un grand restaurant du boulevard Anspach, se trouvaient environ 40 à 50 dîneurs, au nombre desquels notre célèbre compatriote.

Un orchestre composé de quatre musiciens s'ingéniait à distraire les convives, en faisant entendre l'ouverture de *Poète et Paysan*, la *Berceuse de Jocelyn*, etc. Une personne ayant aperçu Noré, seul à une table, s'approche de lui et lui demande la faveur de l'entendre. L'artiste, toujours complaisant et bon enfant, se mit en devoir de chanter de sa belle voix, toujours sonore, quelques morceaux de son répertoire. Son succès fut énorme : on applaudissait, on bissait ; les Américains et les Anglais qui se trouvaient là n'étaient pas les derniers à l'acclamer. Noré demanda ensuite l'autorisation de faire la quête ; elle produisit la jolie somme de 200 francs, qu'il versa immédiatement entre les mains des quatre musiciens de l'orchestre.

Ces pauvres mélomanes ne s'attendaient pas à pareille subaine, et

Noré, joyeux, leur donna une cordiale poignée de mains. C'était émouvant. Une vibrante *Brabançonne* suivie de *les Tournaisiens sont là !* fut le remerciement de ces musiciens pour cet acte de générosité.

NAMUR. — Le soixantenaire des Quarante Molons (1) a été célébré par un cortège monstre et par une grande représentation wallonne au théâtre de la ville. Au programme figurait, sous le titre de *Hinri et Gaguite*, une parodie de *Faust* où le poème philosophique de Goethe devient une charge désopilante et burlesque sous la plume frondeuse de M. H.-J. TOUSSAINT. Cet opéra-moquerie en 3 actes et 6 tableaux, avait été adapté au namurois par Léon PIRSOUL, avec musique de M. Jos. DA COSTA, chœurs chantés par trente-cinq dames et trente-cinq hommes. La Société dramatique des Verriers d'Herballe s'était chargée de l'interprétation qui a été tout-à-fait remarquable. Il y eut un ballet étonnant et, au deuxième acte, concert par la Société royale de Moncrabeau. Figuration : cent cinquante personnes. On n'a jamais vu cela en wallon ! Un tel effort a été récompensé par un brillant succès auprès de toutes les parties du public qui s'écrasait pour cette première sans exemple — qui aura son lendemain, dit-on.

— Théodore BARON, le peintre que nous aimons, dit Jean d'Ardenne dans *La Chronique*, pour avoir exprimé, avec un charme profond et délicat, le caractère du paysage mosan, a son monument à Namur.

« Ce n'est pas que la ville de Namur lui ait élevé une statue ; elle s'est contentée de permettre qu'on la lui élevât sur son territoire, en s'associant à la manifestation. Le jour où elle prendra l'initiative d'honorer par un témoignage quelconque un artiste du crû, je suppose qu'elle songera tout d'abord à Rops, qui vit le jour « dans ses murs » et n'a même pas, sur celui de l'immeuble où ce fait s'accomplit, la simple plaque portant l'inscription réglementaire : « Félicien Rops, mort à Essonnes (Seine-et-Oise), le 23 août 1898, naquit dans cette maison le 10 juillet 1833 ».

— La « Société pour la protection des sites et monuments de la province de Namur », dont nous avons signalé ci-dessus, t. X, p. 126, les initiatives exemplaires, poursuit son intelligente et active propagande.

Elle entreprend la publication d'un album des principales curiosités de l'architecture civile, relevées sur le territoire de la province, et fait à ce sujet un chaleureux appel à l'obligeante collaboration des photographes, amateurs ou professionnels.

Elle organise donc un concours d'épreuves photographiques reproduisant à l'exclusion des églises, sites et paysages, les châteaux anciens, fermes, presbytères, maisons antiques, isolées ou en groupes, ruines, tours, tourelles, intérieurs de cours, portes, porches, escaliers extérieurs, perrons, etc., qui peuvent présenter un caractère intéressant au point de vue de l'art ou du pittoresque. Ce concours sera clos le 1^{er} juillet 1905. Il reste donc aux concurrents près de deux ans pour préparer leurs épreuves.

(1) Et non le cinquantenaire comme une singulière erreur de plume l'a fait dire dans l'article de notre dernier numéro, pp. 229 et suiv.